



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



IUT Mulhouse
Institut Universitaire de Technologie
UNIVERSITÉ HAUTE-ALSACE

DOSSIER DE CANDIDATURE 2026-2027

DSCG

**Diplôme Supérieur
de Comptabilité et de Gestion**

Dépôt des demandes de candidatures du

1^{er} juillet au 28 août 2026 inclus

Dossier à envoyer par mail scolarite.iutmulhouse@uha.fr

Nom du candidat.....

Prénom..... Sexe M F

Nom marital.....

Né(e) le à..... Département.....

Nationalité.....

Adresse complète.....

.....

Téléphone fixe:..... Portable:.....

Courriel:.....

Dernier diplôme supérieur préparé ou obtenu (intitulé – année) :.....

.....

Baccalauréat

Série : Académie : Année :

Situation au cours des 3 dernières années :

Année	Etudes effectuées ou profession exercée	Etablissement ou employeur	Ville ou pays

Je soussigné(e)..... certifie l'exactitude des renseignements indiqués dans ce dossier.

Fait à, le.....

Signature du candidat :

Partie réservée à l'Administration
Décision du Jury

Admis

Admis sur liste complémentaire

Non admis

PIECES A JOINDRE

Pièces à joindre obligatoirement :

- Lettre de motivation
- Curriculum Vitae détaillé
- Relevé de notes du Bac
- Copie de la carte d'identité ou du passeport en cours de validité recto/verso
- Tous les Bulletins ou relevés de notes des formations suivies Post Bac DUT BTS L2 etc .
- Relevé de notes DCG (si en votre possession)" (pour passage année supérieur DSCG)

Voies et délais de recours : Si vous estimez devoir contester cette décision, vous pouvez former :

- soit un recours gracieux auprès du Service Juridique de l'UHA juridique@uha.fr

- soit un recours contentieux devant le tribunal administratif de Strasbourg, par voie postale (31 rue de la Paix BP 51038, 67070 STRASBOURG CEDEX) mais également par l'application « télérecours citoyen » accessible à partir du site internet www.telerecours.fr.

Ces recours doivent intervenir dans un délai de 2 mois à compter de la notification de la présente décision. Toutefois, si vous formez un recours gracieux dans le délai précité, vous conservez la possibilité de former un recours contentieux devant le tribunal administratif de Strasbourg dans les 2 mois qui suivent la décision intervenue sur ledit recours gracieux. Cette décision peut être explicite ou implicite (absence de réponse de l'administration dans un délai de 2 mois).